

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 28 JUILLET

CHOSSES DIVERSES

C'est fini; il était temps. Deux jours de plus, il ne restait des députés et des ministres que les fonds de leurs culottes et les empeignes de leurs chaussures; tous tigres et caïmans, le groupe de Barye réalisé, vivant. Parlez-nous, maintenant, du « spectacle auguste des assemblées délibérantes ». Néanmoins, des vociférations et du charabia dépensés en pure perte sont sorties et survivront deux belles œuvres oratoires : le discours de M. Deschanel et la dernière catilinaire de M. Jaurès. Le premier est plus classique, le second plus éclatant. Nous ne parlons, bien entendu, qu'en dilettante, au point de vue de la langue. En pareil cas, le thème n'est que secondaire à nos yeux, puisque, le plus souvent, il ne cadre pas avec nos idées; mais nous en dégustons les variations. Depuis la magnifique amplification de M. Jules Roche contre l'impôt sur le revenu, c'est ce qu'on nous a servi de mieux.

Enfin, M. Dupuy a sa loi, car n'en doutez pas, l'histoire baptisera cette mixture du nom de son promoteur et la loi Dupuy figurera nous sans honneur dans les codes prochains. La voila armé en guerre et nous espérons qu'il n'abusera pas de son instrument répressif. Du reste, il a juré que l'application en serait clémentine et « mesurée dans les limites du droit ». C'est un peu vague comme limitation et comme définition; cependant, une bonne parole vaut mieux qu'une menace et nous fondons une grande confiance sur la parole de M. Dupuy. Nous attendons la première décision des tribunaux, pour savoir décidément à quoi nous en tenir.

En résumé, comme dans toutes les choses humaines, le côté comique vient jeter son clair rayon de gaieté sur les détails le plus tragiques. Le débat, plein de nuées, d'éclairs et de foudres, se termine sur un mot de M. Clovis Hugues, un mot à la Prudhomme qui nous montre le poète marseillais soucieux, non plus d'envahir l'Académie, mais d'accaparer la succession d'Henri Monnier trop oublié de nos jours. Notez bien que M. Clovis Hugues n'est pas, à nos yeux, le Prudhomme du *Roman chez la portière*, mais le Prudhomme poussé jusqu'au seuil de l'Olympe par Emile Augier, dans le *Genre de M. Poirier*. Son exclamation : *Entendez-vous sortir de l'urne le dernier soupir de la liberté?* nous semble supérieur à la déclaration de l'élève de Brard et Saint-Omer : « *Ce sabre est le plus beau jour de ma vie* ». Cependant, sans que notre admiration soit diminuée par la modique réserve que nous prenons la licence de formuler, une anxiété nous chiffonne, et nous allons, avec tout le respect dû à l'auteur de... (tiens! je me rappelle plus les titres des compositions de M. Hugues! pas de chance!) révéler notre tintouin.

Entendez-vous sortir de l'urne, première partie du patriotique lamento de M. Clovis, ne laisse rien à désirer comme métrique s'il est permis de lui reprocher une similitude outrée avec le *Entendez-vous dans nos campagnes* de notre « Marseillaise ». Mais, voici le chiendent : comment doit-on écrire et poser le second

fragment de la phrase? Est-ce prose ou vers? M. Clovis Hugues ne s'exprimant, ordinairement, que dans la langue des dieux, on serait autorisé — et nous adoptons la solution avec enthousiasme — à supposer que le deuxième membre de l'élégie forme un alexandrin décasyllabique que nous placerons immédiatement au-dessous du premier terme de la façon suivante :

Entendez-vous sortir de l'urne
Le dernier soupir de la liberté!

Dites à présent, si vous l'osez, que la loi sur l'anarchie n'a pas eu sa poétique utilité!

Reste à trouver le musicien qui plaquera les notes voulues sur ce merveilleux distique. Nous croyons M. Saint-Saëns tout désigné.

En tout cas, la France lyrique compte à son actif un chef d'œuvre de plus.

Meunier écope les travaux forcés. On l'eût condamné au raccourcissement que nous n'y aurions pas vu le moindre inconvénient. Cependant, à ce propos, qu'on nous tolère une toute petite réflexion.

Parmi les pièces à conviction figurait, dans un bocal d'honneur, LA JAMBE DE VÉRY. Le bocal obtint à l'audience un grand succès de curiosité. M. Régamey le dessina pour le *Malin*. Toutefois, ne pouvant reproduire avec le crayon la terre sacrée qu'irradie le déplorable conserve; le dessinateur, à l'exemple de Timante impuissant à rendre la douleur faciale d'Agamemnon et jetant un voile sur la tête du monarque, a couvert le bocal d'un tapis.

Était-il utile, décent d'exhiber ce fémur et son tibia? Nous ne le croyons pas. Voulait-on frapper les spectateurs d'épouvante? On n'a réussi qu'à les dégoûter. Le mélodrame judiciaire n'est plus de mode; et nous joignons nos prières à celles de nos confrères pour que, dorénavant, les débris humains, les résultats des cuisines expérimentales de la chimie, aussi bien que les guenilles maculées de sang, soient soustraits à l'inspection du public.

C'est malpropre et inconvenant.

LE SÉNAT

Séance du vendredi 27 juillet 1894

La loi contre les anarchistes

M. Trarieux, l'ancien député libéral, propose au Sénat d'adopter le projet sans modifications.

Il estime que la loi pourrait être soumise à des retouches, mais il pense que dans son ensemble elle est utile et nécessaire.

D'ailleurs, le ministre a, paraît-il, complètement rassuré M. Trarieux.

La société républicaine est attaquée, il faut la défendre.

M. Floquet vient défendre à la tribune la loi sur la presse, de 1881, et élever une protestation contre la loi actuelle qui est en contradiction formelle avec toutes les doctrines du vieux parti républicain.

Il s'adresse aux hommes de sang froid et les conjure de ne pas se laisser entraîner par les circonstances.

Il cite quelques exemples des abus de ces lois de sûreté générale et rappelle le cas d'un sénateur opportuniste actuel, M. Scheurer-Kestner, condamné jadis à plusieurs mois de

prison pour avoir envoyé dans une lettre privée une chanson contre l'Empire. Cette loi soustrait la Presse à son juge naturel, au jury. C'est là qu'est le droit commun pour elle, parce que seul il offre les garanties de nécessité et d'indépendance.

M. Floquet paraît très fatigué. On doit suspendre la séance pendant une demi-heure pour lui permettre de retrouver ses idées et ses papiers.

À la reprise de la séance, M. Floquet fait annoncer que, son indisposition se prolongeant, il renonce à la parole.

M. de l'Angle-Beaumanoir, avec sa vaillance habituelle, vient déclarer qu'au risque de froisser les sentiments de ses collègues, il tient à protester contre cette loi de circonstance.

Il s'étonne du prurit d'autorité que manifeste le gouvernement, après avoir si longtemps favorisé les idées qui ont provoqué l'anarchie. Il combat vivement la juridiction correctionnelle substituée au jury; quant à la relégation, c'est la mort lente et sûre.

M. le président du Conseil tient à justifier sa loi.

Le reproche de faiblesse ne peut être adressé à son ministère; il se réclame, lui aussi, du principe d'autorité.

Ce que nous voulons, s'écrie le ministre, c'est le règne de la raison et de la liberté.

M. de l'Angle-Beaumanoir relève quelques paroles du ministre et déclare qu'il ne votera pas la loi de peur de fournir une nouvelle arme contre la liberté.

M. E. Arago attaque le projet.

Un radical, M. Girault, repousse la loi; s'il y a des mécontents et des révoltés, c'est que la République n'a pas tenu ses promesses.

M. de Verdun demande la limitation de la loi à la durée de la législature; mais le Sénat est impatient, et ne veut rien entendre.

On vote et l'ensemble du projet est adopté par 205 contre 34.

Duel Clémenceau-Deschanel

PROCÈS-VERBAL

M. Paul Deschanel s'étant trouvé offensé par un article paru dans le journal la *Justice*, sous la signature de M. Clémenceau, a chargé MM. Godefoy Cavaignac et Georges Chaudey de demander à M. Clémenceau le retrait de cet article ou réparation par les armes.

M. Clémenceau de son côté a chargé MM. Ranc et Félix Mathé de le représenter. Les quatre témoins n'ayant pu se mettre d'accord sur le point de savoir si la qualité d'offensé devait être attribuée à M. Deschanel ou à M. Clémenceau, ont décidé de recourir à un arbitrage.

M. Lavertujon, désigné d'un commun accord, a déclaré que la qualité d'offensé appartenait à M. Deschanel. Les représentants de M. Clémenceau ayant refusé, en son nom, le retrait de l'article, une rencontre a été jugée inévitable.

Les conditions de la rencontre ont été arrêtées ainsi qu'il suit :

Épée de combat, gant de ville à volonté, reprises de deux minutes, interdictions des corps à corps et de l'emploi de la main gauche.

Le combat ne cessera que lorsque l'un des

deux adversaires aura été mis par une blessure dans un état d'infirmité manifeste.

Fait en double, Paris, le 26 juillet 1894.

Pour M. DESCHANEL : G. CAVAINAC, G. CHAUDEY. Pour M. CLÉMENCEAU : A. RANC, MATHÉ.

Conformément au procès-verbal ci-dessus, la rencontre a eu lieu le 27 juillet à dix heures du matin. À la seconde reprise, M. Paul Deschanel a reçu, sur la partie latérale droite du front, une blessure s'étendant jusqu'à la paupière et déterminant un écoulement de sang qui, de l'avis des médecins, le plaçait dans l'état d'infirmité prévu ci-dessus.

En conséquence, le combat a été arrêté d'un commun accord.

Fait en double le 27 juillet 1894.

Pour M. CLÉMENCEAU : A. RANC, MATHÉ. Pour M. DESCHANEL : G. CAVAINAC, G. CHAUDEY.

INFORMATIONS

Les vacances parlementaires

C'est fort probablement aujourd'hui que le gouvernement lira aux Chambres le décret de clôture de la session.

On croit donc au Palais-Bourbon que les vacances commenceront ce soir. Déjà d'ailleurs un grand nombre de députés sont partis.

Une police spéciale contre les anarchistes

M. Montaut, adversaire de la loi contre les anarchistes, a déposé un projet tendant à une réorganisation de la police. Il faut organiser sur tout le territoire un vaste réseau pour atteindre les anarchistes, et le député de Provins espère y parvenir par l'ouverture d'un crédit d'un million pour la création, l'organisation et l'entretien d'une police spéciale en correspondance avec les polices locales et rattachée à la police de sûreté. — et par la nomination d'une commission de douze membres, élue par la Chambre et le Sénat, pour étudier, de concert avec le ministre de l'intérieur, les dispositions à prendre.

Le procès Caserio

On dit que M. Breuille, président des assises, d'accord avec le ministre de la justice, interdira la publication des débats du procès Caserio.

Les journaux seraient autorisés seulement à publier l'acte d'accusation et le verdict avec la condamnation.

Le procès Herz

Le procès contre Cornélius Herz est venu, hier, devant le tribunal correctionnel de la Seine.

Herz a fait défaut. Il était représenté par M^e Clunet.

Le prononcé du jugement a été remis à huitaine.

Conseil supérieur de l'instruction publique

Le Conseil supérieur de l'instruction publique a rejeté le pourvoi formé par la dame Thibaud, en religion sœur Louise-Thérèse, contre une décision du Conseil départemental du Pas-de-Calais confirmant l'opposition faite par le maire de Mont-Saint-Eloi à l'ouverture d'une école privée.

L'incendie de Sicié, près Toulon

Le ministre de la marine a reçu de Toulon la dépêche suivante :

L'incendie de Sicié a repris avec une vio-

lence que favorise un très fort mistral. La batterie de Peyrus est menacée; aux dernières nouvelles, elle n'est plus qu'à 800 mètres du foyer.

Tous les efforts sont faits pour la préserver. Environ 800 hommes, avec tout ce qu'on a ramassé de haches, pelles, combattent l'incendie avec toute l'ardeur possible.

On s'est actuellement rendu maître du feu.

Accident à Bruxelles

M^r Jacobs, doyen de Sainte-Gulule, a été écrasé jeudi soir vers sept heures, boulevard de la Botanique, en face de la gare du Nord, par un cheval emporté.

Mariage exotique en Allemagne

La Gazette de Voss nous apporte la publication suivante :

Annoncent leurs fiançailles : Franz Emberg, de Leipzig; Manieb, du Dahomey, amazone du roi Behanzin, actuellement à Berlin, au Panopticum du passage.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 28 Juillet

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 20°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 22°
Midi,	76.5 m/m	au-dessus 28°
Hausse,	5 m/m	
Baisse,	0 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 16°

Votes de MM. les Députés de Maine-et-Loire

Séance du 24 juillet 1894

Scrutin sur le 1^{er} amendement Rouanet, art. 3 :

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté *contre*.

M. de Soland est absent par congé.

— Second amendement Rouanet :

Même vote que dessus.

— Amendement Sembat :

MM. Bougère, Coudreuse, de Grandmaison, Guignard ont voté *contre*.

MM. de La Bourdonnaye et de Maillé se sont abstenus.

— Amendement Viviani :

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté *contre*.

— Sur la 4^{re} partie de § 4, article 2 :

MM. Coudreuse, de Grandmaison, Guignard ont voté *pour*.

MM. Bougère, de La Bourdonnaye, de Maillé se sont abstenus.

— Sur l'ensemble du § 4, art. 2 :

Même vote.

— Sur l'ensemble du § 3, même article :

Sauf M. de Maillé qui a voté *contre*, et M.

Bougère qui s'est abstenu, les représentants de notre département ont voté *pour*.

— Sur l'ensemble de l'art. 2 :

MM. Coudreuse, de Grandmaison, Guignard ont voté *pour*.

MM. Bougère, de La Bourdonnaye, de Maillé ont voté *contre*.

— Sur le 1^{er} §, art. 4 :

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté *pour*.

— Sur l'ensemble de l'art. 4 :

Même vote.

— Sur l'article additionnel Rouanet (art. 5 nouveau) :

MM. Bougère, Coudreuse, de Grandmaison et Guignard ont voté *pour*.

MM. de La Bourdonnaye et de Maillé se sont abstenus.

— Demande de suspension de la séance :

M. Bougère a voté *pour*.

Ses collègues ont voté *contre*.

— Sur l'amendement Paschal Grousset :

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté *contre*.

— Amendement Viviani :

MM. Bougère, Coudreuse, de Grandmaison, Guignard ont voté *contre*.

MM. de La Bourdonnaye et de Maillé se sont abstenus.

— Amendement de Ramel :

MM. Bougère, de La Bourdonnaye, de Maillé ont voté *pour*.

MM. Coudreuse, Guignard et de Grandmaison ont voté *contre*.

— Prise en considération de l'amendement Millerand :

Tous les députés du département ont voté *contre*.

— Amendement Huguet :

Même vote.

— Sur l'ensemble du § 1^{er}, art. 5 :

Nos députés ont voté *pour*.

(A suivre.)

LES PROCHAINES FÊTES

Dimanche 29 juillet

A 2 heures, Courses au trot, sur l'hippodrome de Varrains-Chacé.

Dimanche 5 août

Courses de Saumur (1^{er} jour) sur l'hippodrome de Varrains-Chacé. — Le soir, Concert, Illuminations du Square et des monuments publics.

Lundi 6 août

Grand Carrousel de l'École de cavalerie. — Le soir, Fête vénitienne sur la Loire avec le concours de la Musique Municipale.

Mardi 7 août

Courses de Saumur (2^e jour). — Le soir, Concert et Feu d'artifice.

— Si vous ne mangez cela tout de suite, lui dit Simiès avec rudesse, je fais étrangler aujourd'hui même votre chien Néro que vous aimez tant.

Entre son fidèle ami et les œufs brouillés, Gilberte ne balançait point et se mit en devoir d'obéir, mais son petit cœur se soulevait bien fort et elle pensait :

— Comme il est méchant, mon oncle !

Pendant ce temps Simiès se félicitait en petto, se disant :

— Décidément je suis fait pour élever et mâter les petites filles indisciplinées; mon système est parfait.

Le repas terminé à la grande satisfaction de Gilberte, il l'envoya s'habiller pour sa promenade quotidienne; mais au bout d'un quart d'heure Madame Dutel vint prévenir son maître que l'enfant, tout à fait malade, ne pouvait sortir; il fallut la coucher, et la nourrir de thé pendant quarante-huit heures. Comme elle eut un peu de fièvre et que Simiès, effrayé des conséquences de sa dureté, fit venir le médecin, celui-ci déclara que ce n'était qu'un accident, mais que la petite fille était d'une constitution délicate qui exigeait de grands ménagements.

Dimanche 12 août

Régates sur la Loire, données par la Société Nautique de Saumur.

Dimanche 12 août

Courses de Longué, sur l'hippodrome d'Avoir. Trois courses au trot monté; quatre au galop, dont deux steeple-chases militaires. — Le soir, illuminations et feu d'artifice.

Dimanche 19 août

Grande fête à Vihiers. Concours du Comice agricole du canton: animaux domestiques, instruments oratoires, produits agricoles et horticoles, viticoles et maraîchers, exposition de fleurs; courses de vélocipèdes; courses de chevaux (au trot et au galop); concert et illuminations, feu d'artifice, retraite aux flambeaux.

La fête de Saint Dominique

La Société de Notre-Dame du Travail célébrera demain dimanche, 29 juillet, la fête de saint Dominique.

Le matin, à 11 heures, messe solennelle à l'église Saint-Pierre et sermon de M. l'abbé Brisset, curé de la paroisse.

Le soir, à 4 heures 1/4, grande cérémonie à Notre-Dame des Ardilliers. M. l'abbé Secretain, fondateur à Angers de nombreuses sociétés ouvrières et orateur populaire d'un rare mérite, prononcera le panégyrique du saint.

A 6 heures 1/2, un banquet réunira, dans les salons de MM. Magé et Civray, les membres de la Société.

Médailles d'argent et de bronze des Postes et Télégraphes

Un arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes transforme en médailles d'argent les médailles de bronze décernées à des sous-agents des postes et des télégraphes.

Dans la liste publiée par l'*Officiel*, nous remarquons :

M. Goron (Louis-Marie), facteur rural à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire); 35 ans 1/2 de services administratifs, 2 ans 1/2 de services militaires; titulaire de la médaille de bronze depuis le 9 juillet 1889.

Par le même arrêté, la médaille de bronze des postes et des télégraphes est décernée aux sous-agents désignés ci-après :

M. Bourreau (Victor-Louis), facteur rural au Lion-d'Angers (Maine-et-Loire); 25 ans de services administratifs, 12 ans 1/2 de services militaires.

M. Gillard (Eugène), facteur rural à la Membrolle (Maine-et-Loire); 31 ans de services administratifs.

M. Tricot (Pierre), facteur auxiliaire des télégraphes à Angers; 27 ans 1/2 de services administratifs, 5 ans de services militaires.

— Elle va entrer en pension la semaine prochaine, dit le terrible oncle qui aspirait à cet instant de toutes les puissances de son âme.

— En pension ? Eh ! bien, dans l'intérêt de votre nièce, je vous conseille de la garder un peu plus longtemps auprès de vous; vos soins lui sont nécessaires.

— Mais, docteur ! s'écria l'infortuné tuteur, elle sera bien mieux soignée chez les dames H... que chez moi qui n'ai pas l'habitude des petites filles.

— Je ne suis pas de votre avis. Que vous importe de la conserver quelques jours ici ? Il serait bien plus ennuyeux pour vous si les dames H... vous la renvoyaient tout à fait malade, une semaine après son entrée chez elles.

— C'est vrai, murmura l'égoïste, épouvanté de cette perspective.

Et il se décida de confier Gilberte aux soins de Madame Dutel encore une quinzaine.

Une après-midi, la fillette, guérie quoique toujours un peu pâle, jouait avec une vieille poupée que, toute fanée qu'elle était, elle préférerait aux splendides *dames* que son oncle, dans une heure de générosité, lui avait don-

Postes et Télégraphes

A partir du 1^{er} août prochain, un établissement de facteur-receveur fonctionnera, dans la commune de Loiré, actuellement desservi par le bureau de Candé. Sa circonscription postale se composera de ladite commune seulement.

VIVY

Infanticide

Nous apprenons que le parquet de Saumur a fait, hier, une descente à Vivy, pour y ouvrir une enquête sur un infanticide commis dans ce bourg.

A la suite de chagrins de ménage, une femme X... se serait jetée dans l'Authion avec son enfant. Puis, elle serait sortie de l'eau, sans retirer l'enfant qu'elle laissa se noyer.

ALLONNES

Par crainte du froid

Mardi dernier, entra chez M^{me} Tenneguain, aubergiste à Allonnes, un étranger qui mangea, coucha et partit le lendemain matin disant qu'il rentrerait dans la soirée. Comme garantie de ses consommations, il montra, dans un sac, des chemises, des caleçons et divers objets mobiliers. En outre, il plaçait des billets de loterie — coût 0,25 c. — dont le tirage devait s'effectuer demain, sous l'autorisation de M. Chapin, adjoint. L'objet en loterie était un réveil-matin.

Ne voyant point rentrer son client, M^{me} Tenneguain avisa la gendarmerie qui rechercha le voyageur et le dénicha réfugié à la ferme de la Courbette, aux habitants de laquelle il avait insinué plusieurs billets de sa loterie qui ne se tire jamais.

On l'interrogea : il déclara se nommer Pivard, habituellement marchand de tableaux qui lui faisaient actuellement défaut et, pour l'instant, placeur en réveille-matin, au nom de M. Laubis, horloger à Nantes.

M^{me} Tenneguain avait donné le signalement d'un homme maigre et les gendarmes se trouvaient en présence d'un citoyen de rotondité extravagante. Ils voulurent éclaircir cette contradiction. On invita Pivard à se dévêtir et on constata qu'il portait, l'une sur l'autre, quatre chemises doublées, sur la poitrine, de chaussettes, d'espadrilles et d'une brosse à habit. Sous le pantalon, il avait enfilé trois caleçons. On lui demanda pourquoi cette superposition de vêtements. Il répondit qu'il voulait faire laver son linge, puis qu'il se garantissait contre la pluie possible, et, enfin, qu'il s'emballottait ainsi *par crainte du froid!!!*

Comme ce brave Pivard est en état de vagabondage et cultive l'escroquerie à la loterie, on vient de l'apporter au parquet de Saumur.

Le dîner du Vin d'Anjou

Le dernier dîner du *Vin d'Anjou* a été beaucoup plus animé que de coutume. L'idée de festoyer sur la tour Eiffel avait séduit nn

UNE PUPILLE GÉNANTE

Par ROGER DOMBRE

Première partie

Seulement le sérieux et la mélancolie de ses neufs ans l'ennuyaient.

— Bah ! se disait-il, sous peu de jours elle va entrer en pension et quel débarras ! Je ne l'en retirerai que pour la marier, et vive la joie ! ma tutelle ne m'aura pas trop pesé !

En attendant il pesait assez durement sur la vie de l'enfant et se montrait parfois dur jusqu'à l'exagération.

Un matin à déjeuner on servit des œufs brouillés, la bête noire de Gilberte !

Elle refusa de se servir lorsque le plat lui fut présenté et elle leva sur son oncle un regard craintif qui n'échappa point au despotique vieillard.

Il fit un signe à Lazare qui obéit à regret et il mit lui-même sur l'assiette de la petite fille une portion assez considérable du mets détesté.

L'enfant résista d'abord.

nées; elle était seule et, assise sur sa petite chaise basse, elle berçait en silence sa chère Nora.

Dans la chambre voisine deux voix se faisaient entendre alternant dans une conversation animée; c'était celle de Madame Dutel et celle de Lazare qui balayait l'appartement.

— Oui, madame Dutel, disait ce dernier sans s'arrêter de cirer et de froter, je garderai la petite en votre absence, puisque vous avez un rendez-vous à Montmartre.

— Le temps d'aller et de revenir avant que Monsieur ne rentre, mon bon Lazare.

— Il n'en saura rien, Monsieur, ce n'est pas moi qui vous vendrai, allez, ni la petite.

— Pour ça non, la petite n'est pas bavarde.

— C'est ma foi vrai; il y a des moments où j'ai pitié de cette enfant, quand je la vois si seule, abandonnée à elle-même.

— Sans compter qu'elle ne sera pas beaucoup plus heureuse dans cette pension où Monsieur veut l'enfermer. Ah ! si elle savait seulement le prendre, la fine mouche, elle en ferait tout ce qu'elle voudrait, de ce vieux mécréant.

— Vous croyez, madame Dutel ?

assez grand nombre d'Angevins, et cinquante-sept convives avaient répondu à l'appel du comité et de son dévoué président, M. le conseiller Persac. Le dîner, fort bien servi par notre compatriote, M. Chevalier, concessionnaire des restaurants de la tour Eiffel, a été très apprécié. La plus vive animation et la plus franche gaieté n'ont cessé de régner jusqu'à l'heure des toasts.

Le président, dans une allocution pleine d'esprit et de sentiment, a constaté que le vin d'Anjou était plus vivant que jamais et que ces réunions étaient toujours pleines d'entrain. Il s'est félicité de ce que l'association des Angevins était la première qui ait eu l'idée de venir sabler le vin mousseux à cent mètres en l'air.

Notre ami Bodinier, auquel était due cette heureuse initiative, avait invité tous les convives à la représentation de son théâtre. Entre les deux pièces qui composent le spectacle habituel, une surprise était réservée aux convives. M^{lle} Sidley, l'une des deux artistes qui constituent avec M^{lle} Anca Thibaut le personnel artistique féminin du théâtre, est venue chanter une suite de strophes dues à un Angevin, M. Montiers, et mise en musique par M. Anthiaume, un autre Angevin. — Nous reproduisons ces vers que nos lecteurs liront, pensons nous, avec plaisir et qui ont été chaleureusement applaudis.

ANJOU! SALUT!

I

Anjou! Salut! pays des bonnes choses,
Et mieux encor, pays des braves gens,
Je veux chanter tes jasmins et tes roses,
Tes peupliers, tes magnolias blancs!
Je veux chanter la Loire magnifique,
Dont le flot clair fuit sur un sable d'or,
Le coteau vert, le dolmen druidique
Où le sang du raisin seul vient couler encor.

II

Anjou! Salut! Quand je vois dans mon verre
De ton vieux vin le chatouement vermeil,
Mon cœur déborde et bien douce chimère!
Je crois vraiment boire un peu de soleil!
Vieux vin d'Anjou, tu nous verses dans l'âme
Le bonheur pur, la suave gaieté,
Et par le monde on te fête, on t'acclame
Comme un bon médecin qui nous rend la santé!

III

Anjou! Salut! Paris te remercie
De lui donner dans le sein d'un flacon
Un peu d'ivresse, un peu de poésie
Pour redorer sa vieille illusion!
Puis chaque enfant de notre ville noire
Trouve surtout dans ton vin pétillant
Comme un regain du passé, son histoire,
Et dans ton prisme d'or, il se revoit enfant!

Les forêts domaniales

Le Journal officiel a publié les dates de vente des coupes de bois dans les forêts domaniales, communales et les établissements publics en 1894.

Cette vente aura lieu :

Pour le département de Maine-et-Loire, le 2 octobre, à Baugé.

Pour l'Indre-et-Loire, le 4 octobre à Chinon et le 8 à Loches.

— Si je le crois, bonté du ciel! mais Monsieur disait lui-même hier: « Elle m'ennuie cette mioche, avec ses grands yeux tristes et son air grave; et puis elle est trop soumise et trop craintive; si elle me ripostait quelque bonne impertinence, si elle faisait un peu le diable à quatre dans ma maison, je crois que je l'aimerais.

— Ben oui, madame Dutel, mais voyez-vous, ça n'est pas dans le tempérament de l'enfant; c'est doux, c'est sage, c'est résigné, mais ça ne sait pas se rebeller, et puis ça n'a pas de ruse, c'est franc comme l'or; ça n'ira jamais à Monsieur.

Gilberte entendait tout cela; elle se dressa sans bruit sur ses petits pieds, déposa Nora sur le tapis, et, le cœur battant, se rapprocha de la porte.

— C'est mal ce que je fais, se disait-elle, c'est mal d'écouter les conversations des autres, maman me ferait honte et elle aurait raison, mais je ne peux pas m'en empêcher.

— Pour ça oui, reprenait Lazare heureux de souffler entre deux coups de brosse; la petite demoiselle est trop douce; un petit garçon bien lutin ou alors une petite fillette comme celle de madame Martelle aurait bien mieux

Pour la Vienne, à Montmorillon le 11 octobre, à Poitiers le 12, et à Lou-lun le 13.

Heureux département

La session prochaine de la Cour d'assises de la Vienne, qui devait s'ouvrir le lundi 6 août, à Poitiers, n'aura pas lieu... faute d'accusés. Heureux département!

L'accident de la Bohalle

Mardi, à trois heures, ont eu lieu, à Trélazé, au milieu d'une foule considérable, les obsèques de Maria Guyard, l'une des victimes du terrible accident de la Bohalle, que nous avons relaté cette semaine.

Les cordons du poêle étaient tenus par six jeunes filles, amies de la pauvre victime. Le deuil était conduit par l'oncle de Maria Guyard, M. Guyard, entrepreneur de maçonnerie à Trélazé.

On sait que toutes les recherches faites dans la Loire, à la Bohalle, pour retrouver le corps de la malheureuse veuve Gilet, née Marie Mauny, étaient restées infructueuses. Les pêcheurs qui s'étaient dévoués à ces recherches avaient été amenés à croire que le cadavre avait dû être entraîné par le courant, et ils ne se trompaient pas dans leurs prévisions.

En effet, mercredi matin, vers dix heures, un pêcheur des Lombardières, étant en bateau sur la Loire, ayant vu flotter entre deux eaux un corps emporté par le courant, ne tarda pas à le saisir, c'était celui d'une femme portant une simple camisole et un pantalon de treillis. Le corps paraissait avoir séjourné deux ou trois jours dans l'eau. Ayant eu connaissance du triste accident de la Bohalle, le pêcheur comprit qu'il se trouvait en présence de la noyée qu'on n'avait pu retrouver. Il fit aussitôt part de sa lugubre découverte à des personnes de Béhuard, et M. Meunier, médecin à Savennières, vint avec la gendarmerie de la Possonnière faire les constatations d'usage.

Le corps de la veuve Gilet fut transporté dans un petit caveau dépendant de la cure de Béhuard, en attendant l'arrivée de la famille qui avait été prévenue par dépêche.

Avant-hier, vers dix heures, les parents de la veuve Gilet arrivèrent à Béhuard et reconnuèrent l'infortunée jeune femme.

Une scène lamentable eut lieu.

Quelques instants plus tard, le corps était dirigé sur la Bohalle où la sépulture a eu lieu.

Au dire des gens qui ont de la Loire une connaissance approfondie, le cadavre a dû, tout le temps, être entraîné entre deux eaux, mais on voit quel voyage il a fait: on compte, en effet, près de cinq lieues de la Bohalle à l'endroit où il a été retrouvé, c'est-à-dire à 200 mètres au-dessus du pont de Rochefort.

La veuve Gilet n'avait que vingt-six ans.

convenu à Monsieur.

— Ah! Dieu non, quel démon!

— Jolie comme est cette petite Gilberte, avec un air enlaid, une voix impérieuse et des colères furibondes, elle ferait le bonheur de Monsieur.

— Et cependant, Lazare, ça n'est pas beau; moi qui vous parle, j'ai refusé d'entrer chez Madame Martelle comme gouvernante de la petite demoiselle, et malgré un gage énorme, parce que autant vivre en enfer que vivre avec cette enfant.

— C'est sûr que les bambins bien élevés et gentils comme ceux que j'ai vus chez mes maîtres d'avant cette maison-ci, c'est bien plus agréable et plus joli; mais avec un homme comme monsieur Simiès...

— Un fameux original, Lazare!

— Puisqu'il a ses idées à lui sur l'éducation, faut bien les flatter, ses manies; puisqu'on le sert et qu'il paie bien, faut lui plaire; voilà pourquoi je dis que cette petite Gilberte, si elle était adroite, le mènerait par le bout du nez.

(A suivre.)

ANGERS

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal d'Angers a décidé :

Que le boulevard des Pommiers s'appellera boulevard Carnot.

Que la fête nationale sera décidément reportée aux 22 et 23 septembre, pour cette année.

Un trésor caché dans un pot... de chambre

On sait que dans les campagnes certaines gens ont l'habitude de cacher leurs économies. L'histoire récente des Panamistes n'est point faite pour abolir cet usage.

M. Abafoard, propriétaire à Brissarthe, avait placé 2,500 fr. dans un panier glissé dans la renelle de son lit. Ces jours derniers, il constata que le panier était vide. L'attitude de sa domestique, la veuve Denis, lui fit comprendre qu'elle pouvait bien être la coupable. Il alla prévenir la gendarmerie de Châteauneuf qui opéra une descente chez la bonne femme.

Pendant que les gendarmes opéraient chez elle une perquisition en règle, sans rien découvrir, la mère Denis restait impassible.

Les gendarmes allaient se retirer sans succès lorsqu'ils avisèrent la table de nuit. La bonne femme leur dit: « Excusez donc, Messieurs, que je retire le vase de nuit; je n'ai pas eu le temps de le vider, j'y cours. »

Lorsque la mère Denis ouvrit le meuble et prit le pot, les gendarmes constatèrent que le contenu du vase était aussi lourd que volumineux. La mère Denis dut y plonger la main et en retirer elle-même... les 2,500 francs de son patron.

La bonne femme fut aussitôt arrêtée et conduite à la prison de Segré.

Il paraît que la veuve Denis aurait en outre dérobé à son patron du beurre, des œufs, de la cire et du miel. Elle vendait ces denrées dans diverses épiceries.

Prytanée militaire

Le prix d'honneur, offert par M. le Président de la République à l'élève le plus méritant du Prytanée militaire de La Flèche, a été décerné, à la cérémonie de la distribution des prix, au jeune Vidal (Joseph-Louis-Justin), né le 19 décembre 1875, au Palais (Morbihan).

Ce prix consiste en une médaille d'or, grand module, accompagné de l'Histoire de France, par Guizot, superbement reliée.

POITIERS

Accident au Polygone. — Un grave accident est arrivé il y a quelques jours au Polygone de Biard.

Un jeune homme, nommé Baillet, âgé de 16 ans, habitant avec ses parents la commune de Quinçay, gardait des bestiaux dans un champ voisin du Polygone, lorsqu'en poursuivant une des bêtes qui sortait de la limite, il marcha sur un engin. Ce dernier éclata et atteignit le jeune homme qui a eu la jambe complètement broyée.

L'état de Baillet était grave.

Avis aux parents

Dans une lettre adressée au Figaro, un médecin prévenait les parents contre le danger des maladies contagieuses que leurs enfants peuvent contracter en se servant de jouets, tels que sifflets, musettes, tonpées, pratiques, etc., qui ont été dans la bouche des camelots vendeurs, avant d'aller dans celle des petits acheteurs.

Etat-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 27 juillet. — Germaine-Marie Gasnault, rue d'Orléans, 83.

DÉCÈS

Le 26 juillet. — Joséphine Pélerin, sans profession, 74 ans, célibataire, à l'Hospice.

Le 27. — Félix Mazet, débitant, 52 ans, époux de Renée Guilbaud, rue de Poitiers, 10.

Des Crocodiles au bord de la Loire!

On procède en ce moment, sur le quai de Limoges, à l'installation de l'aquarium Indo-Africain qui renferme cent crocodiles, caïmans

et alligators âgés de onze mois à 250 ans.

Cet important établissement, qui ne restera que huit jours parmi nous, nous arrive précédé d'une juste réputation, car sa collection, qui est unique en Europe, laisse bien loin derrière elle la très remarquable collection du Jardin des Plantes de Paris.

On y voit des œufs, un petit crocodile dans sa coquille et enfin des animaux depuis la taille de 15 à 18 centimètres jusqu'à 4 mètres.

Des explications très intéressantes sont données sur les mœurs de ces monstres et leur repas a lieu tous les soirs à 8 h. 1/2.

Nous irons certainement visiter l'aquarium et nous en reparlerons à nos lecteurs.

Ouverture demain dimanche.

UN ÉTAT PARFUMÉ

Ici je ne veux point faire de politique, Mais le gouvernement que je crois le plus beau, Mon régime idéal, c'est une république Où tous se laveraient au savon du Congo.

J. M. J. à Victor Vaissier, 4, place de l'Opéra, Paris

Chronique de la Mode

La mode, que dit-elle par ces chaleurs tropicales? Rien de bien nouveau, tout le monde s'est voué aux batistes, crêpons, mousselines, piqués et toile à voile.

Chacun recherche ses aises, le moyen de ne pas étouffer et d'être à peu près élégante sans être esclave de sa toilette.

Une fort jolie, pratique et économique invention, c'est celle de n'avoir qu'une seule monture de robe pour plusieurs dessus. Rien n'est plus aisé à faire.

On choisit de préférence un taffetas blanc; la jupe et le corsage se tiennent, et par dessus on peut mettre les robes de mousseline, d'organdis, de foulard de toute sorte, à condition, bien entendu, que le blanc se marie avec l'étoffe choisie.

Puis, pour faire ces robes plus ou moins habillées, on varie les ceintures aussi blanches sur la mousseline à pois.

L'effet en est très joli lorsqu'on les emploie sobrement.

Et puis, c'est nouveau! n'est-ce pas tout dire?

Pour le soir, et cela va continuer à la campagne pour les sauteries et les diners élégants, les jeunes filles se parent d'une guirlande qu'elles se tressent elles-mêmes. On choisit toujours une seule sorte de fleurs — les marguerites, les géraniums, la verveine, les orchidées, et surtout les roses.

Jamais, du reste, les roses n'ont eu tant de succès et cela doit paraître juste si le succès doit aller à la beauté. Les fleurs que l'on porte doivent toujours être naturelles, et ce n'est qu'à la campagne qu'elles sont admises.

Rien n'est aussi gracieux que le grand nœud noué sur le côté, en ruban large, pompadour, un peu effacé, cerné tout autour d'un liseré vert, rose ou jaune.

Le satin liberty souple et brillant, de nuance or pour les brunés, pervenche pour les blondes, est également de fort bon goût. Bien entendu, le col se drape toujours de la même nuance.

On est tout à fait revenu à la passion des fleurs, les chapeaux s'en trouvent tous ornés, même lorsque les plumes en font le principal ornement.

C'est sur les cheveux, en cache-peigne ou de chaque côté sous les bords qu'elles se placent. En ce moment, c'est l'hortensia dans toutes ses variations de nuances qui est la reine de la vogue.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe c'est
L'Alcool
DE
MENTHE
DE
RICQLES
Souverain contre Indigestions, Dysenterie,
Choléra, Baux d'Estomac, de Cœur, de Tête.
Quelques gouttes dans un verre d'eau su-
crée forment une boisson délicieuse, calmant
instantanément la soif et assainissant l'eau.
PRESERVATIF CONTRE LES ÉPIDÉMIES
Eau de Toilette et Dentifrice exquis
Exiger le nom **RICQLES** sur les flacons.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

FONDS		Est.		VALEURS DIVERSES		Russes		Bons de lot de 100 fr.	
3 0/0	101 45	Obl. 3 0/0 nouv.	936	Gaz pour l'étranger	599	4 0/0 1893	101 85	VALEURS FRANÇAISES	
3 0/0 amortissable	100 25	Lyon-Méditerranée	1362 50	Gaz Compagnie parisienne	1120	4 0/0 Consolid. 1re et 2e série	100 15	OBLIGATIONS	
3 1/2 1894	108 25	Obl. 3 0/0	459	Cie Transatlantique	305	3 0/0 or 1891	100 30	Chemins Brésiliens 4 1/2	
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi	1080	Omnibus de Paris	1006	Credit foncier égyptien	453	Eaux Compagnie générale 3 0/0	
Banque de France	3900	Obl. 3 0/0 nouv.	453 50	Suez (actions)	2865	VILLE DE PARIS		Gaz Compagnie parisienne 5 0/0	
Comptoir national d'Escompte	515	Nord	1791	FONDS ÉTRANGERS		Oblig. 1855-60 3 0/0	574	Fives-Lille	
Credit Foncier	920	Obl. 3 0/0 nouv.	480	Anglais 2 3/4	101 90	1865 4 0/0	547 50	Transatlantique 3 0/0	
Credit Industriel	539	Orléans	1445 50	Autriche 4 0/0 or	100 05	1871 3 0/0	414	Panama 1re série 6 0/0	
Credit Lyonnais	721 50	Obl. 3 0/0 1884 nouv.	463 25	Egypte Dette unifiée	103 40	1886 3 0/0	418	2e série 6 0/0	
Société Générale	456	Ouest	1089	Espagne extérieure 4 0/0	64	1894 2 1/2 0/0	370 25	3e série 6 0/0	
CHEMINS DE FER		Obl. 3 0/0 nouv.	464	Hongrois 4 0/0 or	18 30	CREDIT FONCIER		à lots	
Est-Algérien	580	Ouest-Algérien	576	Italien 5 0/0	77 80	Communes 1879	498 50	Suez 5 0/0	
Obl. 3 0/0	421 50	Obl. 3 0/0 nouv.	428	Portugais 4 1/2 0/0	154	Foncières 3 0/0 1879	496 75	3 0/0	

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés	Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés	Montpellier, 45 — 1.75 —
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.	Armagnac, 50 — 2.00 —

Etudes de M^e G. MABILLE DU CHESNE, avoué à La Flèche, 80, Grande-Rue, successeur de M^e REGOIN, et de M^e ROUSSIER, notaire au Lion-d'Angers (Maine-et-Loire).

VENTE

Sur baisse de mise à prix

De la Métairie DE LA HÉRAUDIÈRE

ET DÉPENDANCES

De 24 h. 31 a. 37 c.

Situées commune de Crez-Neuville (Maine-et-Loire)

Sur la mise à prix abaissée de 42,000 fr. à 40,000 fr.

Nota : Faculté a été donnée au notaire de mettre les frais ordinaires et extraordinaires de vente et les frais de quittance en sus ou en diminution du prix.

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 12 août 1894**, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e ROUSSIER, notaire au Lion-d'Angers, commis à cet effet.

S'adresser, pour tous renseignements, à :

- 1^o M^e ROUSSIER, notaire au Lion-d'Angers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;
- 2^o M^e MABILLE DU CHESNE, avoué à La Flèche ;
- 3^o M^e HUBERSON, notaire à Château-Gontier ;
- 4^o M^e FOUASSIER, avoué, même ville.

Pour extrait,
G. MABILLE DU CHESNE.

Etude de M^e LAIZON, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M^{me} la comtesse de La Courbe, à Gizeux,

Le Dimanche 5 août 1894, à midi, et jours suivants,

De mobilier ancien et moderne, linge, vache, cheval et voitures, bijoux et objets d'art, tableaux, miniatures, porcelaines de Sèvres et du Japon, collection d'armes, livres anciens, collections d'éventails, etc., etc.

La vente aura lieu expressément au comptant avec 10 0/0 en plus pour tous frais.

Ordre de la vente :

Dimanche 5 août. — Mobilier courant, vache, cheval, voitures

Lundi 6 août. — Meubles de salon, salle à manger, mobilier artistique, tentures.

Mardi 7 août et jours suivants. — Bijoux, objets d'art, armes, tableaux, livres.

Demandez le catalogue général à M^e LAIZON, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

Etude de M^e VERLET, notaire à Fontevrault.

Vente Mobilière

Après Décès

Par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevrault,

Le Dimanche 29 juillet 1894, à trois heures du soir, à la Mairie de Souzay.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en vertu d'une ordonnance sur requête rendue par le Tribunal civil de Chinon, le 18 janvier 1894, M^{me} Anne-Marie-Madeleine Bertrand, épouse de M. André-Louis Diard, avocat, avec lequel elle demeure ville de Chinon, agissant comme héritière sous bénéfice d'inventaire de M. Emile-Alexis Bertrand, son père, en son vivant banquier, demeurant à Chinon et décédé le 23 décembre 1893, a été autorisée à faire procéder par le ministère d'un officier public à la vente des meubles et objets mobiliers inventoriés dépendant de la succession de feu M. Emile-Alexis Bertrand, en observant les formalités prescrites par la loi.

Il sera vendu notamment :

Un vieux lit, tables, vieux fauteuils, chaises, glace, 20 bouteilles vides et divers autres objets.

Et la récolte d'herbe à faire en la présente année sur environ 35 ares de pré, situés communes de Souzay et Parnay.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

La Propriété de la Rivière

Située sur le bord de la Levee de la Loire, entre Gaure et Chouzé.

Cette propriété comprend grande et belle maison de maître, nombreuses servitudes, jardins, pêtoises, futaies, charmilles, le tout entouré de murs et contenant un hectare dix ares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

Etude de M^e E. MILSONNEAU, notaire à Brain-sur-Afflonnes.

A CÉDER

Par suite de décès

Très bon Hôtel

Au bourg de Brain.

Pressé. — Occasion à saisir.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e MILSONNEAU.

A LOUER

MAISON fraîchement restaurée

Comprenant : salon, salle à manger, cuisine, quatre chambres à coucher, bûcher, cellier et cabinets d'aisance.

S'adresser, 25, rue Beurepaire.

A LOUER OU A VENDRE MAISON ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

A VENDRE Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

DENTOL

Eau Dentifrice aux Antiseptiques Composés

PRÉPARÉE D'APRÈS LES FORMULES DU D^r RESPAET, Directeur de l'American Dentaire

Formules approuvées par l'Académie de Médecine. Brevet 1^{er} mars 1892. 1, rue Lafayette. — PARIS

SI VOUS VOULEZ

Ne plus souffrir des dents,

Les conserver, les blanchir,

Guérir les inflammations des gencives,

Détruire les microbes nuisibles de la bouche :

Employez le DENTOL et la PÂTE DENTOL aux mêmes antiseptiques composés.

SE TROUVE CHEZ LES COIFFEURS ET PARFUMEURS



Entrepôt : 22, rue de l'Echiquier, Paris
Envoi franco du Prospectus sur demande

Se trouve chez M. RENÉ, coiffeur, rue Saint-Jean, Saumur.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPÔT : 22, rue de l'Echiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 30, rue d'Orléans ; M. MACHET, rue Saint-Jean ; M. RENÉ, rue Saint-Jean ; M. PICHARD, rue Nationale ; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

A VENDRE OU A AFFERMER Une Maison Bourgeoise

Avec cinq hectares en jardin, pré, champs, vigne, petit étang entouré d'arbustes verts et autres,

Le tout sis à Geay, canton de Saint-Varent (Deux-Sèvres), à un kilomètre d'une station du Chemin de fer de l'Etat.

S'adresser, pour visiter les lieux et traiter, à M. AUBOUIN, expert à Geay.

VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, prépare au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE
G. DESCHAMPS
Rue Saint-Jean, SAUMUR.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Eau-de-Vie blanche pour Fruits

1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p^r 0,20

SIROPS (garantis pur sucre)	le litre 2 fr. 25
Assortiment complet.	1/2 — 1 40
ABSINTHE PERNOD.	le litre 4 —
AMER PICON.	2 75
RHUM, depuis	1 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

PRIMEURS (reception tous les jours)

Cantaloups, Abricots, Prunes Reine-Claude, Pêches, Amandes vertes, Concombres, Aubergines, etc.

Eau-de-vie blanche pour fruits depuis 1 fr. 50.

Raisins frais du pays, très mûrs, le 1/2 kil. 4 fr. 75

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS	LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
CARTES D'ADRESSES	FAIRE-PART NAISSANCE
ETIQUETTES PARCHEMIN P ^r ENVOIS	CARTES DE VISITE
TÊTES DE LETTRES	AFFICHES — PROSPECTUS
CIRCULAIRES — ENVELOPPES	PROGRAMMES P ^r FÊTES & SOIRÉES
AVIS DE TRAITES — MANDATS	PRIX-COURANTS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS	MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
REGISTRES	CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'étranger.

Saumur, imprimerie Paul Godet.